



AVIS À TOUTES ET À TOUS

FERMETURE DE NOS BUREAUX POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Veillez prendre note que nos bureaux seront fermés à compter du **23 décembre 2022 à midi**. Nous serons de retour le 9 janvier 2023.

Joyeuses fêtes à toutes et à tous!



Le dépôt patronal a été rendu public. Ai-je envie de vous en parler? Évidemment! Mais, pas maintenant. Pas ici. Il vous sera présenté lors d'une assemblée générale le 25 janvier prochain. En 2023, la NÉGO sera certainement au cœur de nos préoccupations.

En ce moment, ce qui m'intéresse, c'est de savoir que les enseignantes et les enseignants partent en vacances et non en convalescence. Ce qui m'importe, c'est d'avoir la certitude que, dans la mesure des pouvoirs qui lui sont conférés, l'équipe du SEPI a pu contribuer à votre bien être.

Je joins ma voix à mes collègues du bureau pour vous souhaiter des vacances remplies de petits et grands moments de bonheur avec les personnes que vous chérissez.

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca



INFO | CARTES DE MEMBRE

Si ce n'est pas déjà fait, vous devriez recevoir sous peu à votre domicile votre nouvelle carte de membre pour l'année 2023. Cette carte sera valide du 1^{er} janvier au 31 décembre. Lors de sa réception, nous vous invitons à la signer et à la ranger ensuite dans un endroit à portée de main car vous devrez l'avoir en votre possession pour avoir accès aux assemblées générales.

À défaut de l'avoir reçue d'ici le 9 janvier, nous vous invitons à nous contacter afin que nous puissions faire les vérifications nécessaires et remédier à la situation le plus rapidement possible.



■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

INFO | PROTECTIONS D'ASSURANCE VOYAGE

À l'approche des vacances des fêtes, nous désirons vous rappeler l'importance de bien vous renseigner sur vos protections d'assurance voyage, si vous prévoyez voyager à l'étranger. L'assureur Beneva recommande à tout le personnel enseignant assuré de se conformer aux avertissements du gouvernement du Canada en matière de voyage, compte tenu notamment des difficultés à garantir l'accès et la qualité aux soins médicaux à l'étranger, considérant l'évolution imprévisible de la situation mondiale, notamment en lien avec la COVID-19.

Depuis le 1^{er} octobre 2020, les frais médicaux d'urgence liés à la COVID-19 sont couverts pour les destinations voyage pour lesquelles le gouvernement canadien a émis un avertissement de niveau 1, 2 ou 3.

Ces frais ne sont pas couverts pour les destinations voyage pour lesquelles un avertissement de niveau 4 est émis :

- Niveau 1 — Prendre les précautions sanitaires habituelles en voyage;
- Niveau 2 — Prendre des précautions sanitaires spéciales;
- Niveau 3 — Éviter tout voyage non essentiel;
- Niveau 4 — Éviter tout voyage.

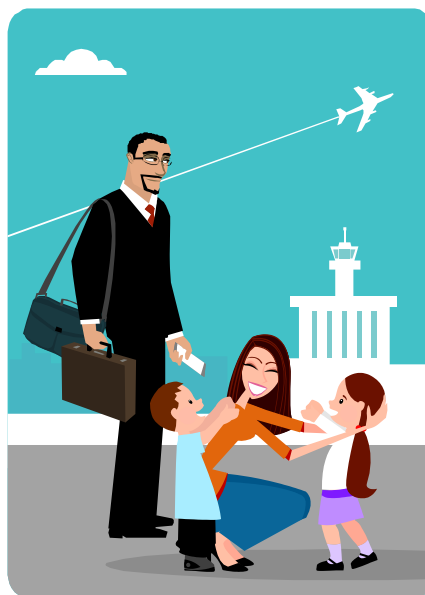
Conformément au contrat d'assurance, votre état de santé devrait être bon et stable avant votre départ en voyage.

L'assureur Beneva met à votre disposition un outil d'information en ligne permettant de comprendre les subtilités des protections d'assurance voyage en fonction des différents scénarios qui peuvent se présenter dans le cadre d'un voyage : www.beneva.ca/fr/services-assistances-soutien/outil-assurance-voyage. Cet outil demeure un guide d'information facile d'utilisation qui fait référence aux garanties d'assurance voyage concernant les frais médicaux d'urgence, ainsi que ceux d'annulation et d'interruption de voyage. Il ne prévaut toutefois aucunement sur les clauses prévues audit contrat. C'est pourquoi vous devez vous référer au contrat d'assurance pour prendre connaissance de l'ensemble des conditions d'application de votre garantie d'assurance voyage.

Pour toute information supplémentaire, notamment sur l'annulation ou la prolongation d'un voyage ou encore sur les frais liés à une quarantaine obligatoire ou à des tests de dépistage, vous pouvez consulter la section *assurance voyage*, sur le site Web de l'assureur Beneva : www.beneva.ca/fr/blogue/art-de-vivre/choses-prevoir-avant-partir-voyage; www.beneva.ca/fr/aide/covid#23911.

Vous pouvez également consulter le site Web du gouvernement canadien sur les conseils aux voyageurs : <https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>.

■ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca





Cette année encore, votre participation et votre implication ont contribué à faire des activités du SEPI de vifs succès. Merci de rendre notre vie syndicale rassembleuse et dynamique.

De la part de toute l'équipe du SEPI, merci du fond du coeur!

© photos: Olivier Blanchard et Kim Blanchet

EDA/FP | CONCOURS LA PERSÉVÉRANCE A AUSSI UN VISAGE



Pour souligner la persévérance et le courage exceptionnel d'adultes en formation, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) organise la

15^e édition du concours *La persévérance a aussi un visage chez les adultes en formation*.

Un total de sept bourses, d'une valeur de 750\$ chacune, seront remises à l'issue du concours: une dans chaque catégorie. En remettant ces bourses, nous contribuons à soutenir ces adultes engagés et motivés à réussir leur parcours scolaire, malgré les défis que cela représente. Ce coup de pouce vise donc à les encourager à croire en eux et à reconnaître leurs capacités afin qu'ils se bâtissent un avenir de qualité.

Participez au concours en nous soumettant la candidature d'une ou d'un élève se distinguant par sa persévérance **avant le 17 février 2023**.

Critères d'admissibilité de l'élève

- Être inscrit à l'éducation des adultes (EDA) ou à la formation professionnelle (FP) dans un centre de services scolaire dont le personnel enseignant est membre d'un syndicat affilié à la FAE;
- Ne pas avoir reçu de bourse Persévérance par le passé.

Catégories

- Formation de base commune (FBC)¹
- Formation de base diversifiée (FBD)²
- Formation professionnelle
- Formation à distance
- Formation en établissement pénitentiaire
- Francisation
- Insertion socioprofessionnelle (ISP) et Intégration sociale (IS)

Pour inscrire la candidature d'une ou d'un élève, vous devez remplir le formulaire disponible en ligne à l'adresse suivante : www.lafae.qc.ca/inscription-concours-pavaf.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec Pierre-Luc Gagnon, responsable de la FP, ou Sylvie Zielonka, responsable de l'EDA.

- Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca
- Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

¹ Les secteurs suivants sont compris dans la FBC : alphabétisation, présecondaire, secondaire 1 et 2.

² Les secteurs suivants sont compris dans la FBD : secondaire 3-4 et 5.

SOS
VIOLENCE
CONJUGALE

1-800-363-9010

DE L'AIDE AU BOUT DU FIL
24 HEURES / 7 JOURS

Besoin d'aide
confidentielle?

**PROGRAMME D'AIDE
AUX EMPLOYÉS (PAE)**

Tél. : 1-866-398-9505

Appel à frais virés : 514-875-0720

Le **TODO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI)
745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél. : 514 645-4536 | Téléc. : 514 645-6951 | Par courriel : topo@sepi.qc.ca